COMMUNIQUE SITE INTERNET

Dans le cadre de la grève nationale du secteur public de ce **mardi 20 mai 2025**, un nombre très important de greffiers de la division de Liège du tribunal de première instance se sont déclarés en grève et n'assureront pas les audiences fixées à cette date.

En l'absence des greffiers, les **audiences** prévues ce mardi 20 mai 2025 **à la division de Liège** en matière civile (2ème chambre, 3ème chambre, 4ème chambre et 7ème chambre (fiscale)), en matière familiale (8ème chambre), en matière protectionnelle (11ème chambre) et en matière correctionnelle (14ème chambre, 16ème chambre et 18ème chambre) seront **suspendues**.

Les affaires civiles et familiales seront reportées d'office à une date ultérieure qui sera communiquée aux justiciables par le biais de leur conseil, s'ils en possèdent un ou à leur adresse par courrier du greffe. Les affaires correctionnelles et protectionnelles seront remises *sine die* (sans date) pour être ultérieurement refixées sur citation du parquet.

Nous informons les justiciables qu'il est donc inutile de se rendre au palais de justice de Liège ce mardi 20 mai puisque leur dossier ne sera pas traité.

Vu les nécessités du service et le caractère urgent des dossiers qui y sont traités, l'audience des référés président, l'audience de la chambre du conseil, l'audience du tribunal de l'application des peines ainsi que les services de garde à l'instruction et à la jeunesse seront assurés.

Le tribunal soutient les revendications des greffiers qui dénoncent, entre autres choses, le sous-financement structurel de la Justice (qui entraîne des conséquences non-négligeables sur le bon fonctionnement des institutions et par conséquent, sur la qualité du service rendu aux citoyens), la surcharge de travail qui pèse sur eux en raison d'un cadre de personnel inadapté aux besoins réels du tribunal et des nouvelles tâches liées à la numérisation notamment, et enfin, goutte qui fait déborder le vase, les mesures actuellement envisagées par le gouvernement Arizona qui auront un impact non négligeable sur le calcul de leur pension.

Pierre DEFOURNY
Président du Tribunal de Première Instance de Liège